

M. ADAMSON: Pour toute la période?

L'hon. M. RALSTON: Leur nombre semble avoir augmenté cette année, par rapport à l'an dernier.

Pour revenir aux observations de l'honorable député de York-Sunbury (M. Hanson), nous cherchons à nous munir de conseils médicaux assez fiables, et nous tenons à leur faire comprendre que nous ne voulons pas refuser la recrue qui, sous l'empire du nouveau système, pourrait s'avérer de quelque utilité à l'armée. Nous anticipons de meilleurs résultats en procédant ainsi.

Je remercie l'honorable député de Renfrew-Sud des explications si nettes qu'il a données d'un système que je connaissais très peu. Je lui sais gré d'avoir consigné sa déclaration au compte rendu, et si l'honorable député de Saint-Jean-Albert était présent, lui qui s'intéresse de si près aux dispensateurs des renseignements publics, je lui ferais observer que l'honorable député de Renfrew-Sud a pu beaucoup mieux que le ministre lui-même mettre le comité au courant de ce sujet.

En réponse à une question tendancieuse posée par un honorable vis-à-vis j'ai aussi déclaré que M. Pulhems était l'inventeur de ce nouveau système. Je désire me rétracter en toute humilité, en présentant toutes les excuses qui conviennent.

M. DIFENBAKER: La question était moins tendancieuse que révélatrice.

M. NOSEWORTHY: On a discuté cet après-midi deux points que j'avais l'intention d'aborder plus tard, mais il semble que je puisse le faire dès maintenant.

Il s'agit d'abord des médecins militaires. En dépit de toutes les affirmations du ministre, des médecins civils et militaires m'ont appris qu'un grand nombre de leurs collègues accomplissent encore dans l'armée un travail qui n'exige pas les services d'un médecin de profession. Il y en aurait dont les fonctions ordinaires pourraient tout aussi bien être remplies par des étudiants en médecine ou d'autres qui ne sont pas des professionnels. Attendu que les médecins se font très rares actuellement, le ministre ne pourrait-il pas voir de son mieux à ce que tout médecin des forces armées serve dans des services d'ordre médical exclusivement? Voici une requête émanant d'une collectivité très considérable qui, après avoir eu les services de cinq médecins, n'en compte plus qu'un. Elle me prie de demander au ministre compétent d'autoriser le retour d'un ou deux de ses médecins qui servent maintenant dans l'armée. Il importe de tirer le meilleur parti possible du personnel médical militaire.

J'ignore ce que le ministre ou son ministère peuvent faire sous le rapport du logement des épouses et des familles de soldats, mais il me semble qu'on devrait installer surtout dans les grandes collectivités, quelques-uns de ces multiples organismes du gouvernement qui verraient à aider les épouses et les familles de soldats à se procurer un logement. Dans Toronto et aux abords de Toronto, la situation est critique. Il n'y a aucun organisme gouvernemental chargé d'assister ces gens dans la recherche d'un logement. Cette ville est dans une situation particulière. Il n'y est pas question de logement en temps de guerre. Les personnes qui travaillent dans les divers établissements viennent de toutes les parties de la ville, et la Commission du logement en temps de guerre n'accorde pas à la ville des maisons provisoires parce qu'elle ne reçoit pas de demande de la part d'un grand nombre d'employeurs engagés dans la même industrie. En raison de leurs salaires passablement plus élevés, les préposés à un travail de guerre affluent dans toutes les parties de la ville, et les épouses de soldats et leurs familles sans abri se multiplient et ne trouvent personne pour veiller à leurs intérêts. Je propose que, de concert avec d'autres ministères, on avise aux moyens d'assurer un logement convenable à l'épouse et à la famille du soldat en service outre-mer.

Voici un exemple. Un soldat, de retour d'outre-mer, passa, je crois, un mois au Canada. Durant son séjour là-bas, son épouse n'avait pu trouver un logement. Elle avait été obligée de diviser sa famille, d'en confier une partie à des parents, et l'autre à d'autres personnes. L'époux est revenu peu de temps avant Noël. Il m'a demandé si je ne pourrais pas lui trouver un logement où il réunirait les membres de sa famille afin de passer la Noël avec eux. Je me suis adressé à toutes les sociétés de bienfaisance de l'endroit et elles n'ont pas pu trouver un logis où ce soldat aurait pu réunir sa famille et l'y installer avant son départ pour outre-mer.

J'ai eu connaissance d'un autre cas où l'épouse d'un soldat et ses deux enfants furent chassés de leur foyer alors que cette maison fut vendue avec la permission de la cour. Aucune société dans la ville ou les faubourgs ne peut trouver un logement pour cette femme. En définitive, bien qu'elle habitât la banlieue de Toronto, elle et ses deux enfants furent obligés de se loger dans une chambre au-dessus d'un restaurant en ville; elle devait traverser la cuisine du restaurant avec ses deux enfants pour se rendre à sa chambre.

Ce sont là des exemples de la situation à Toronto et peut-être aussi dans d'autres grands centres. Il est certain que tout ce que le ministre pourra faire de concert avec les autres